

# Règlement du jeu SNCB Europe

## Article 1

Le concours « Gagnez un Interrail Global Pass pour 2 personnes » (ci-après appelé le jeu) commence le mercredi 15 juin 2016 à 10h00 et se termine le dimanche 26 juin 2016 à 23h59. Avant ce terme, il peut être interrompu anticipativement ou prorogé par la direction du jeu. Il ne sera attribué qu'un seul prix par famille habitant sous le même toit. Ce concours est réservé aux personnes habitant en Belgique.

Le jeu est organisé par SNCB Europe, Avenue de la Porte De Halle 40 à 1060 Bruxelles - Belgique (ci-après dénommé l'Organisateur). Ce jeu n'est, en aucun cas, géré ou parrainé par Facebook. De fait, toute question, ou réclamation doit être formulée auprès de la société organisatrice du jeu et non pas à Facebook.

## Article 2

Ce jeu est ouvert gratuitement et sans obligation d'achat à toute personne majeure (+ de 18 ans) résidant dans l'un des 30 pays européens dans lesquels l'Interrail Global Pass est valable désireuse d'y participer à l'exception des membres du personnel du partenaire, de la société organisatrice et des membres de leurs familles.

L'Organisateur se réserve le droit de demander une pièce d'identité au gagnant afin de valider ses données personnelles. Chaque participant n'est autorisé à jouer qu'avec une seule adresse e-mail. La participation multiple d'un même participant à travers plusieurs e-mails, identités, ou tout autre moyen, entraîne automatiquement et sans préavis, la disqualification du participant. Tout type de fraude entraîne également automatiquement et sans préavis la disqualification totale du participant. Aucune réclamation ne sera acceptée.

## Article 3

Toute personne participant au concours (ci-après dénommée « le participant ») déclare être entièrement d'accord avec le présent règlement.

Pour participer au concours, il suffit de deviner 15 pays et de répondre à une question subsidiaire.

Les gagnants sont les participants qui ont réussi à deviner les 15 pays et dont la réponse à la question subsidiaire s'approche le plus de la bonne réponse. En ce qui concerne la question subsidiaire, le chiffre s'approchant le plus de la réponse correcte par le haut l'emporte sur le chiffre le plus proche par le bas. En cas d'ex aequo, celle ou celui qui aura répondu le plus vite sera désigné gagnant(e).

Chaque candidature comportant une adresse électronique non valable est déclarée nulle. SNCB Europe ne peut en aucun cas être tenu responsable pour un formulaire d'inscription erroné ou incomplet ou pour une adresse mal rédigée sur le formulaire d'inscription et aboutissant sur une adresse fautive ou inconnue ou causant tout autre type de problème. Les gagnants du concours acceptent sans condition que l'adresse électronique soit utilisée pour l'identification des gagnants. Ils acceptent également une éventuelle publication de leur nom et prénom.

Il est possible de participer à ce concours via les pages Facebook de l'organisateur, via les annonces Facebook de l'organisateur ou via le mail envoyé par l'organisateur.

Les gagnants remporteront un Interrail Global Pass valable pour 2 personnes, d'une valeur de 1 966 €. Il y a au total 4 Pass à gagner. Cet Interrail Global Pass (formule tarifaire Pass Continuous) vous permet de voyager en 1<sup>re</sup> classe de manière illimitée dans 30 pays d'Europe pendant une période ininterrompue d'un mois. Cet Interrail Global Pass est toutefois valable si vous souhaitez voyager : selon la formule tarifaire « Pass Flexi » au lieu de « Pass Continuous » ; en 2<sup>ème</sup> classe et non pas en 1<sup>ère</sup> classe ; pendant 5 jours au choix sur une période de 15 jours, pendant 7 jours au choix sur une période de 1 mois, pendant 10 jours au choix sur une période de 1 mois, pendant 15 jours au choix sur une période de 1 mois, pendant une période de 15 jours consécutifs ou pendant une période de 22 jours consécutifs, et non pas pendant une période de 1 mois ininterrompue. La valeur du Pass s'élève à maximum 983 € par personne pour les adultes et 787 € par personne pour les jeunes de moins de 26

ans. La demande de l'Interrail Global Pass doit être introduite au plus tard le 15/12/2016. Le premier voyage effectué au moyen de cet Interrail Global Pass aura lieu au plus tard le 15/11/2017.

Le prix ne peut être échangé, renvoyé, converti en espèces ou transmis à une tierce personne.

Le gagnant seront averti par courrier électronique via l'adresse Internet qu'il a laissée.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le prix s'il ne reçoit pas de réaction du vainqueur dans les 2 semaines suivant la notification du résultat.

Tous les participants seront avertis des résultats du concours et leurs noms seront publiés via un post Facebook sur les pages Facebook officielles de SNCB Europe, au plus tard 15 jours après la clôture du concours. En cas de participation multiple, par le biais, entre autres, de l'utilisation de plusieurs adresses e-mail (ou de l'utilisation de différentes identités ou d'autres moyens afin de s'enregistrer plusieurs fois), toutes les participations du participant concerné seront réputées non valables et seront donc annulées. Toute participation sur papier ou sous une autre forme que celle présentée par l'organisateur est exclue. Toute candidature contenant des fautes, un langage déplacé ou des propos diffamants sera réputée non valable. Les participations incomplètes, contrefaites ou falsifiées, ou contenant des fautes n'entreront par conséquent pas en ligne de compte. Ainsi, tout participant qui envoie une telle réponse perd automatiquement tous les droits de remporter le prix. Les participants donnent leur accord pour que leurs données soient ultérieurement utilisées à des fins commerciales émanant de SNCB Europe, dans le cas où ils ont donné leur permission lorsqu'ils ont complété le formulaire de participation.

#### **Article 4**

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le présent Jeu dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible sa poursuite conformément aux dispositions du présent règlement et notamment en cas de dysfonctionnement du réseau Internet ou de tout autre problème lié aux réseaux de télécommunications, aux ordinateurs en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels.

#### **Article 5**

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable des dommages encourus dans le cadre de la participation au Jeu, directs ou indirects, quelles qu'en soient les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même il aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, inclus les dommages provoqués à raison : (i) d'un dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'ordinateur d'un participant ou de toute personne ou société liée à l'organisation du Jeu, ou de tout autre problème lié aux réseaux de télécommunications, aux ordinateurs en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, (ii) de l'accès de quiconque au Site ou de l'impossibilité d'y accéder et (iii) de l'utilisation du Site, incluant toutes détériorations ou virus qui pourraient infecter et/ou endommager l'équipement informatique du participant ou tout autre bien.

#### **Article 6**

Les participants autorisent par avance l'Organisateur à publier ou diffuser leur nom et leur localité sans que cette publication puisse ouvrir droit à quelque indemnité ou rémunération que ce soit.

En cas de contestation ou de réclamation quelle qu'en soit la raison, les demandes doivent être introduites par écrit à l'adresse de SNCB Europe, Avenue de la Porte de Hal 40, 1060 Bruxelles, dans un délai maximal de trente jours après la fin du concours. Toute plainte envoyée après ce délai ou d'une autre manière que celle indiquée ci-dessus sera réputée non valable. En cas de contestations découlant de l'interprétation ou de l'application du règlement, les participants s'engagent à trouver un arrangement à l'amiable avec l'organisateur avant d'entreprendre des démarches judiciaires contre l'organisateur. Ce règlement est soumis à la législation belge.

**Article 7**

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le présent Jeu si les circonstances l'obligent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable des problèmes techniques survenus à la réception du formulaire électronique ou de leur destruction totale ou partielle par tous autres cas fortuits.

**Article 8**

Vos données personnelles sont traitées conformément à [la politique de confidentialité de SNCB Europe](#).

**Article 9**

Ce règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur, à l'adresse suivante : internet-int@sncb.be. Une version imprimée du présent règlement est également disponible sur demande expresse du participant uniquement.